

# Actualités

## PORT DU FOULARD À L'ÉCOLE : CHANGEMENT DE CAP DU MINISTRE

Les interventions se multiplient en faveur d'une reformulation de la laïcité, incluant notamment la question du port du foulard islamique à l'école. Tour à tour, hommes politiques, parlementaires, intellectuels... se prononcent sur le sujet. Très récemment, a d'ailleurs été créée, à la demande d'un certain nombre de députés, une « mission d'information sur la question des signes religieux à l'école ». Pilotée par le Président de l'Assemblée nationale, cette mission devra définir ses modalités d'action, faire un état des lieux et procéder à des auditions afin d'émettre - sans précisions de délais - des propositions, de nature à « préserver l'école publique de toutes influences religieuses ou politiques ».

Alors qu'il y a près d'un mois, Luc Ferry se déclarait plutôt défavorable au fait de légiférer sur la question, considérant qu'une loi spécifique interdisant le port du foulard à l'école serait « inopportune » et risquerait de se révéler « anticonstitutionnelle », il a fait part d'un avis contraire le 22 mai, lors du colloque « École et laïcité » organisé à l'Assemblée Nationale dans le cadre du débat national sur l'École :

« Je pense qu'il est possible et souhaitable de légiférer parce qu'on ne peut pas laisser les proviseurs dans la situation où les laisse l'arrêt du Conseil d'État de 1989 »... , arrêt qu'il « faut arrêter d'incriminer car il ne fait que dire le droit, même s'il est peut-être insuffisant sur le plan politique ». Et d'ajouter : « On a eu tort de prendre la question des signes ostentatoires uniquement sous l'angle du prosé-

lytisme (...) Le véritable problème, c'est celui du communautarisme »... « Les élèves ont parfaitement le droit de choisir une appartenance religieuse, ils ont aussi le droit de dire qu'ils sont croyants, cela relève de l'expression individuelle. Mais on ne peut pas accepter qu'[ils] se fassent prisonniers eux-mêmes d'une catégorie [...]. C'est cela qu'il faut traduire dans un article de loi et apporter ainsi des réponses claires aux interrogations ».

Ce nouveau positionnement du Ministre pour un texte de loi plus clair devrait satisfaire les chefs d'établissement, il va notamment dans le sens de l'intervention du secrétaire général du SNPDEN lors de l'émission Mots croisés le 28 avril dernier (cf. Actualités 108 page 6). Le scepticisme demeure cependant. Le gouvernement saura-t-il garder le même cap jusqu'au bout ? On peut en douter. En effet, aussitôt l'idée de l'éventualité d'une loi émise, Luc Ferry y a apporté un bémol : à savoir le « risque d'une prolifération des écoles coraniques », le « risque juridique » notamment par rapport à la convention européenne des droits de l'Homme et le risque de censure du Conseil constitutionnel.

A suivre...

## DIALOGUE DE SOURDS

L'actualité de ce mois de juin ressemble étrangement, dans sa tonalité, à celle du mois précédent. Elle s'ouvre ainsi sur un même fond de « grogne persistante », avec un appel des 4 confédérations, CGT, UNSA, FO et FSU, à la mobilisation générale à partir du 3 juin et à une amplification du mouvement.

Les sujets qui fâchent, repris inlassablement dans les

colonnes des journaux, sont eux aussi bien connus : projet de transfert aux collectivités locales des personnels non-enseignants, budget 2004, assistants d'éducation, réforme des retraites.

De multiples initiatives ont ainsi été organisées en régions, appels à la grève illimitée dans certains secteurs, grands rassemblements et mouvements nationaux, se sont succédés ; un climat de plus en plus lourd s'est installé dans les établissements scolaires ; en l'absence de directives, les chefs d'établissement se retrouvent devant des situations parfois difficiles à gérer, notamment dans le cadre de la tenue des examens. Pour l'éducation nationale, il s'agit en effet de la 10<sup>e</sup> journée nationale de mobilisation.



Il faut dire que gouvernement et syndicats ne sont pas véritablement sur la même longueur d'ondes. Quand l'un parle d'essoufflement de la mobilisation, de pourrissement de la situation, les autres évoquent un mouvement sans faille, une mobilisation qui ne faiblit pas.

Lorsque les syndicats exigent le retrait des projets, le gouvernement parle lui de report.

Aux demandes syndicales de négociations, il oppose discussions ou concertations. A leur réclamation d'un « signal

## Valérie FAURE

fort », « de gestes significatifs », il répond par une « main tendue ».

Au déficit d'explications qu'on lui reproche, le gouvernement voit une désinformation. Enfin, alors que le gouvernement dit « entendre » et « écouter », les syndicats ont eux un sentiment de surdité... Un langage qui relève en effet du dialogue de sourds !

Dans le cadre des retraites, la machine semble tellement bloquée que les quelques concessions récentes du gouvernement ne semblent pas de nature à apaiser le conflit.

Le gouvernement poursuit sa campagne médiatique. Sourd à toutes revendications, le Ministre des Affaires sociales demeure inflexible, estimant que le calendrier fixé devait être maintenu et que l'heure était désormais au débat au parlement, allant même jusqu'à qualifier certaines revendications enseignantes d'égoïstes.

Quant à Luc Ferry, il a lui aussi, selon l'UNSA Éducation, « jeté de l'huile sur le feu », devant le congrès de la PEEP, en qualifiant de presque insurrectionnelle la situation à la Réunion et de politique la nature du mouvement.

Dans un communiqué, les confédérations CGT/CGT-FO/UNSA/FSU ont alors dénoncé « la propagande gouvernementale » et les « déclarations ministérielles provocatrices et mensongères » ; elles ont « réaffirmé leur exigence d'une véritable négociation et d'un débat démocratique pour construire le projet de réforme permettant de garantir l'avenir de nos retraites, en se disant prêtes à donner à la journée de grèves et de manifestations du 3 juin, tous les prolongements d'actions indispensables ».

## UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL TRÈS DÉCEVANT

Décidé dans l'urgence pour tenter de désamorcer le conflit qui perdure au sein de l'Éducation nationale, le Comité interministériel sur le métier d'enseignant, rebaptisé par la suite Comité interministériel sur l'éducation, s'est tenu à Matignon le 27 mai dernier, sous la présidence de Jean-Pierre Raffarin, en présence d'un panel d'une vingtaine de ministres, de Nicolas Sarkozy à François Fillon, en passant par Dominique Perben, Francis Mer..., sans oublier Luc Ferry et Xavier Darcos.

Alors que cet événement très attendu devait contribuer au déblocage de la situation sur le front de l'enseignement, le discours très solennel du Premier Ministre prononcé à l'issue de ce comité, s'est révélé plutôt décevant. Jean Pierre Raffarin s'y est employé à rassurer et à expliquer le bien fondé et la nécessité de sa réforme des retraites, il a assuré « entendre » les inquiétudes des enseignants et a par ailleurs confirmé la préparation de la loi d'orientation sur l'Éducation nationale et l'organisation du grand débat national sur l'avenir de l'École.

Mais, dans son discours, pas le moindre élément nouveau. Pas la moindre petite concession ou renonciation ! Seules ont été proposées des discussions avec les syndicats sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre des projets. Pour l'essentiel, elles porteront, d'une part, sur la gestion des carrières au cours du temps et sur les conditions de travail des différents métiers, dont le pilotage est confié à Luc Ferry et Jean-Paul Delevoye, et d'autre part sur les missions, les garanties statutaires des personnels et sur la mise en œuvre de la décentralisation, pilotées cette fois par le tandem Ferry/Sarkozy.

Quant à Luc Ferry et Xavier Darcos, ils sont eux

chargés de négocier avec les parlementaires et tous les acteurs concernés des modalités d'organisation du « grand débat national sur l'avenir de l'école », « grand exercice de démocratie nationale » auquel les jeunes doivent d'ailleurs être associés, mais pour lequel les parents ne sont pas cités, ce qui a fait réagir la FCPE.

Dans un communiqué, les organisations syndicales\* ont fait part de leur grande déception et de leur incompréhension devant l'absence de réponses concrètes aux revendications précises formulées par les personnels en lutte depuis octobre. « ... *En refusant ainsi de faire les gestes « significatifs » qui permettraient de répondre aux attentes, [le gouvernement] prend la lourde responsabilité de la poursuite du conflit à l'approche des examens... et surtout ne laisse d'autre choix que d'amplifier l'action* ».

Le SNPDEN juge lui aussi que les réponses apportées sont très décevantes et surtout en deçà des attentes. « *En persistant dans ses choix, le Premier Ministre prend le risque d'une épreuve de force, (...) dans laquelle les personnels de direction vont se retrouver en première ligne. Ils feront ce qui est en leur pouvoir, dans le strict cadre légal de leur compétence, pour assurer les examens, l'orientation et la sécurité mais ils ne sauront être tenus responsables des conséquences sur le terrain du choix fait par le gouvernement d'une incompréhensible fermeture dans ses options sur le fonctionnement du système éducatif* ».

Le SNPDEN a indiqué en revanche qu'il était preneur du débat sur la gestion des carrières au cours du temps et sur les conditions de travail, même si ces questions ne sont pas indépendantes des choix faits sur la retraite et la décentralisation.

\* FAEN/FERC-CGT/FNEC-FP/FO/FSU/SGEN-CFDT/UNSA Éducation

## PREMIERS PAS

A l'heure où nous bouclons ces actualités, les délé-

gations de l'UNSA Éducation, dans laquelle était Philippe Guittet, et de la FSU, viennent d'être reçues par Nicolas Sarkozy et Luc Ferry sur le dossier de la décentralisation, dans le cadre des discussions prévues par le comité interministériel.

Le gouvernement a alors annoncé le report du dépôt du projet de loi sur la décentralisation - initialement prévu avant les vacances d'été - à la mi-septembre, en indiquant que le dialogue était ouvert, « sans sujet tabou », et que tout était amendable. Il a d'ailleurs demandé aux différents syndicats reçus de fournir dans les jours à venir leur avis écrit sur ce texte, avec propositions d'amendements, et il s'est engagé à faire des premières annonces, à l'occasion de la tenue d'une réunion plénière avec l'ensemble des organisations syndicales le 10 juin prochain, soit avant la tenue des épreuves du Bac.

Faut-il y voir un geste significatif du gouvernement et une réelle volonté d'ouverture de négociations ou une tentative d'apaisement pour désamorcer le conflit, à l'approche notamment des examens ?

A la suite de l'entrevue, l'UNSA Éducation a indiqué que cette volonté du gouvernement de rouvrir les discussions était positive et constituait un premier pas mais que le report du calendrier demeurait insuffisant. Patrick Gonthier s'est ainsi déclaré « dans l'attente d'autres signaux d'apaisement, de pas supplémentaires, d'autres avancées, immédiatement avant le bac ». La délégation a de plus indiqué qu'elle refusait de s'inscrire dans une logique d'amendements à un projet de loi dont les objectifs éducatifs n'étaient pas clarifiés mais souhaitait « se placer dans une démarche globale, discuter des missions de l'éducation nationale, du rôle et de la stratégie de l'État central dans le domaine de l'éducation et des conséquences à en tirer en terme de décentralisation ».

Le secrétaire général de la FSU s'est également félicité

du « *changement de ton du gouvernement* » mais a affirmé « *indispensable d'avoir sur l'ensemble des dossiers des annonces et des réponses précises (...) sur des engagements budgétaires, la révision du dossier surveillance et emplois jeunes, les carrières et les retraites* ».

Soulignant également le souci d'apaisement clairement exprimé par le gouvernement, le SNPDEN a précisé dans un communiqué que « *sans procéder par amendements du texte, des garde-fous seront néanmoins à placer dans un certain nombre de domaines, en particulier celui concernant les transferts de personnels, dont il faudra continuer à demander le gel, et celui concernant les expérimentations en matière d'autonomie des établissements* ». Il « *regrette cependant le caractère tardif de cette négociation qui aurait pu commencer à la suite du discours de Jean-Pierre Raffarin à Rouen en février* », ce que tous les syndicats ont, à de multiples reprises, demandé.

En conséquence, dans l'attente d'annonces concrètes, les organisations syndicales\* ont souhaité maintenir la mobilisation des personnels lors de la manifestation du 3 juin. Qui plus est, considérant que « *l'annonce d'un report à la mi-septembre du bouclage du projet de loi sur la décentralisation, tout comme la volonté exprimée par les ministres Sarkozy et Ferry d'ouvrir des négociations, ne valaient pas engagements précis quant aux revendications [...], elles ont, dans un appel commun, demandé aux personnels de ne pas relâcher la mobilisation et de poursuivre les grèves pour obtenir au plus vite les réponses concrètes indispensables, en faisant du 10 juin, jour de la séance plénière entre le gouvernement et les fédérations syndicales, une nouvelle journée de grèves et de manifestations pour réaffirmer leurs revendications...* ».

\* FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP/FO, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation

## LA RELANCE DES TIC A L'ÉCOLE

Le Ministre délégué à l'enseignement scolaire a présenté en conseil des Ministres du 14 mai dernier une communication relative au développement des technologies de l'information et de la communication à l'école (TICE), répondant à deux objectifs : permettre aux élèves, aux enseignants et aux parents de bénéficier de l'apport des technologies innovantes dans le domaine éducatif et contribuer, grâce à l'école, à la construction d'une « République numérique ».

□ Parmi les dix mesures annoncées, priorité a été donnée d'abord au renforcement de l'équipement. Xavier Darcos a ainsi fait part de son souhait de rattraper les retards d'équipement dans les établissements scolaires, pour



atteindre d'ici 2007, 1 ordinateur pour 3 élèves dans les collèges et lycées et 1 pour 10 dans les écoles. Selon les chiffres communiqués par le ministère, l'état actuel du parc informatique serait de l'ordre de 25 élèves par ordinateur en maternelle et 20 en primaire, 12 en collèges, 6 en lycées et 4 en LP. Dans ce but, 3 millions d'euros ont été dégagés pour aider les communes ayant peu de moyens à équiper les écoles ; de même qu'un million d'euros sera consacré à la mise en place, dans le cadre de la décentralisation, des centres académiques d'appel et de support informatique pour la maintenance des matériels et l'assistance technique. Un million d'euros devrait également permettre de développer, avec le soutien de la caisse des dépôts et consignations, des « espaces numériques de tra-

vail » afin que chaque enseignant, élève ou parent accède, à partir d'une simple connexion internet, aux informations sur la vie scolaire (carnets de notes, carnet scolaire, cahiers de texte...).

□ Priorité également au développement des contenus pédagogiques avec 1,5 millions d'euros réservés à l'extension de l'accès à « l'Espace numérique des savoirs », sorte de bibliothèque numérique réunissant les éléments fondamentaux de la connaissance et dont bénéficient actuellement, à titre expérimental, 1 500 établissements scolaires (cf. Actualités 106). Pour assurer la généralisation des TIC, un pôle national des contenus numériques pour l'enseignement scolaire et une agence pour la promotion des usages éducatifs seront créés au CNDP dès octobre 2003.

□ Cette relance des TIC à l'école passe aussi par l'amélioration de la formation des enseignants et des élèves. Les premiers se verront proposer dès la rentrée 2004, la possibilité de passer, en 2<sup>e</sup> année d'IUFM, un certificat informatique et internet optionnel. Quant aux élèves, ils devront tous passer en classe de 3<sup>e</sup> leur brevet informatique de niveau 2.

Enfin, afin de sécuriser l'accès à internet et d'assurer la protection des élèves, sera mise en place, avec l'aide du ministère de l'Intérieur, une cellule nationale chargée d'inscrire sur des listes noires les sites identifiés comme illicites, qui seront transmises aux académies et systématiquement intégrées aux systèmes de filtrage des établissements scolaires.

## « UNE PRÉPA, UNE GRANDE ÉCOLE, POURQUOI PAS MOI ? »

Après la signature des conventions permettant à des lycéens issus d'établissements classés en ZEP d'accéder à l'IEP de Paris, c'est au tour de l'ESSEC de se lan-

cer dans la diversification sociale du recrutement des grandes écoles.

L'école a ainsi présenté le 21 mai dernier son programme « Une prépa, une grande école, pourquoi pas moi ? », conduit depuis le mois de janvier, en partenariat avec la délégation interministérielle à la ville (DIV).

Ce programme qui consiste à préparer des jeunes issus de milieux défavorisés à intégrer une grande école, permet aujourd'hui à 22 lycéens de la région de Cergy-Pontoise où se situe l'Essec, de bénéficier d'une formation complémentaire, « hors temps scolaire », d'une demi-journée par semaine, pour découvrir le monde de l'entreprise et l'univers des grandes écoles par le biais de visites, d'ateliers, conférences et de se préparer ainsi aux examens et concours.

La progression pédagogique du programme, débuté en classe de seconde, s'organise en 3 phases correspondant aux 3 années de lycée : sensibilisation, compréhension et approfondissement.

Si l'objectif premier est, selon le directeur général de l'Essec, « d'accroître les chances des jeunes issus de milieux défavorisés de poursuivre des études supérieures » et de réhabiliter auprès d'eux la valeur du travail et de l'effort, il devrait également permettre, dans l'hypothèse où ces jeunes intègrent par la suite l'école, d'élargir la base de son recrutement.

Ce programme dont le financement, à hauteur de 300 000 €, est assuré aux 2/3 par la DIV et le reste par l'Essec, devrait être étendu à d'autres régions par la suite.

## DU DISCOURS À LA RÉALITÉ

L'annonce de Luc Ferry, le 6 mai dernier, relative à la création de 2 000 CP à effectifs réduits dès la rentrée prochaine, dans les secteurs géographiques où se concentrent des difficultés scolaires et sociales, aurait pu apparaître comme un important effort du ministère pour lutter contre l'illettrisme,

surtout dans le contexte actuel de la rigueur budgétaire ambiante. Cependant, cette « nouvelle initiative » a pris un tout autre sens lorsqu'on sait qu'elle devra s'effectuer à moyens constants !

Une bien curieuse alchimie aussitôt dénoncée par la FCPE dans un communiqué intitulé « Illettrisme : le gros mensonge de Luc Ferry », dans lequel elle souligne l'obstination du ministre à « travestir la réalité auprès des parents, des enseignants et de l'opinion ». Le SNUIPP, quant à lui, apparente le dispositif annoncé à du bricolage.

A y voir de plus près en effet, si il est effectivement question d'un dédoublement de 500 classes de CP complet et le dédoublement temporaire de 1 500 autres, « principalement pendant les temps d'apprentissage de la lecture et de l'écriture », il n'est prévu aucune ouverture de classes avec créations de postes. Pour l'ensemble de l'opération, le ministère a évalué que 750 professeurs d'école seraient nécessaires et a chargé les inspecteurs d'académie de procéder au repérage des maîtres disponibles à cet effet. Le dispositif devrait en fait reposer sur l'appui d'assistants d'éducation qui viendront renforcer, à certains moments de la journée, les tâches non pédagogiques, et sur une distribution différente des effectifs d'élèves afin « de dégager 1 maître supplémentaire pour 4 ou 5 classes de CP », ce qui revient selon la FCPE à augmenter l'effectif de certaines classes sans pour autant dédoubler réellement les classes de CP. Il s'agira en fait « de classes dites renforcées et non de classes à effectifs allégés ». Toute la nuance est là !

## REPORT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR LES UNIVERSITÉS

Dès l'automne dernier,

Luc Ferry avait annoncé son souhait d'élaborer une réforme de l'enseignement supérieur tendant vers un renforcement de l'autonomie des universités. Jean-Pierre Raffarin avait lui évoqué le 28 février, lors des conclusions des assises des libertés locales « une décentralisation fonctionnelle des universités ». Pour le gouvernement, ce projet de transformation de la loi d'orientation du supérieur de 1984 devrait contribuer à accorder plus d'autonomie, notamment financière, aux universités, de renforcer les pouvoirs de leurs présidents et de modifier l'architecture des formations et des diplômes, en vue d'une harmonisation européenne.

Présenté dans ses grandes orientations aux membres du CNESER le 19 mai dernier, ce projet de loi qui devait faire l'objet d'un vote de cette instance le 26 mai, ajourné au 2 juin, a suscité une telle opposition des syndicats qui y voit notamment un risque de « mise en concurrence des universités et une remise en cause de l'unité du service public d'enseignement supérieur et de recherche », et entraîne dans certaines académies un mouvement d'actions, avec reports ou suspensions d'examens, que le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'annoncer le renvoi du dépôt du texte à l'automne, soit juste « après la rentrée scolaire », avec cependant une poursuite de la concertation. Ce dernier a alors reconnu que « les conditions n'étaient pas réunies pour un débat serein et constructif sur les adaptations nécessaires que doit connaître le cadre législatif des universités ».

Un report considéré par l'intersyndicale de l'Enseignement supérieur \* comme « un échec pour le gouvernement », « un premier recul ... à mettre au compte du mouvement social dans le pays et de la mobilisation de la communauté universitaire... ». Mais, alors que le gouvernement pensait ainsi désamorcer le conflit sur le sujet, il semble que la contes-

tation étudiante se poursuive, avec la persistance de reports d'examens dans certaines régions et le maintien des appels à la mobilisation émanant de certains syndicats qui souhaitent le retrait pur et simple du projet et l'ouverture d'un réel débat.

Une nouvelle rencontre avec les syndicats pourrait avoir lieu le 16 juin.

\* (regroupant une douzaine de syndicats affiliés à la FSU, l'UNSA, FO et la CGT, ainsi que l'UNEF)

## UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION

Depuis le début du mois de mai, les cadres de l'Éducation ont officiellement leur école. En effet, à la suite de la récente réorganisation de l'administration centrale du ministère qui a fait l'objet d'ailleurs de la parution au JO du 8 avril dernier d'une série de textes, a été « créé un service à compétence nationale dénommé École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN) », venant remplacer l'ESPEMEN.

Rattachée à la nouvelle direction de l'encadrement, qui gère désormais tous les cadres de l'Éducation nationale, aussi bien pédagogiques qu'administratifs, - personnels de direction, d'inspection, cadres supérieurs tels que les administrateurs civils, secrétaires généraux d'académie ou bien encore d'université... l'ESEN pilotera ainsi la formation de tous les personnels d'encadrement.

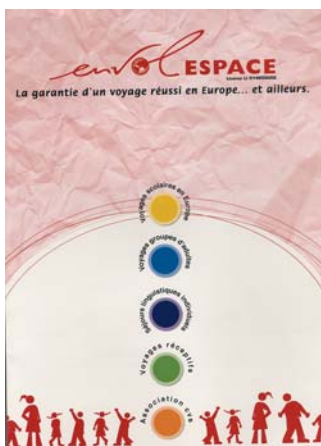
« ...Chargée de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement des services centraux et déconcentrés ainsi que des établissements publics relevant de la jeunesse et de l'éducation nationale, [cette école] a aussi pour mission de concevoir et d'organiser réflexions et échanges sur le système français d'enseignement et de formation, largement ouverts à ses partenaires, susceptibles de développer la connaissance et le rayonnement du système éducatif » (Article 2 de l'arrêté

du 29 avril 2003).

Avec cette école, l'objectif du ministère est ainsi de contribuer au développement d'une nouvelle génération de cadres de l'Éducation nationale plus responsabilisés.

(Sources : Lettre de l'Éducation du 28 avril)

## VOYAGE SUR LE NET



Membre de l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, l'agence Envol Espace, spécialisée dans l'organisation de voyages scolaires depuis 20 ans, propose pour la période des petites vacances et l'été des séjours linguistiques, pour les jeunes de 8 à 26 ans, à destination de 6 pays : Grande-Bretagne, Irlande, Malte, Espagne, Allemagne et Italie.

Différentes formules sont possibles suivant l'âge du participant, son niveau de langue, la durée et le but du séjour : séjour en collège, en familles avec cours, séjour en immersion totale, séjour au pair ou stage en entreprise...

Outre les séjours pendant les vacances scolaires, Envol Espace propose également d'autres formules (séjours culturels, linguistiques, techniques, classes de découverte...), qui s'adressent à tous publics.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site [www.envol-espace.fr](http://www.envol-espace.fr).

## EN BREF...

► Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture et de la Communication et France 5 ont signé le 12 mai dernier un accord cadre sur 3 ans renouvelable, afin de « renforcer leurs actions communes en faveur de l'éducation à l'image et de l'utilisation des programmes audiovisuels en classe ». Ce partenariat porte d'une part sur la fourniture par France 5 de séquences audiovisuelles pédagogiques à l'Espace numérique des savoirs lancé par Xavier Darcos en février dernier, et d'autre part sur la mise en œuvre d'un service vidéos éducatives à la demande, qui sera lancé en septembre par France 5 et le Scéren/CNDP.

► Une convention de prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, des aides-éducateurs sortant du dispositif « Nouveaux services emplois jeunes » est en cours de discussion entre le ministère et l'UNEDIC (AEF du 6 mai 2003).

► Quant à la création des nouveaux assistants d'éducation, alors que les décrets d'application ne sont pas encore parus, le recueil des candidatures a lui déjà commencé dans chaque académie.

► Bernard Stasi, médiateur de la république vient d'être nommé, président de la future mission chargée de préparer le création, « au plus tard en 2004 », d'une « autorité administrative indépendante chargée de lutter contre toutes les formes de discriminations ». Souhaitée par le Président de la République, cette instance sera, selon le Premier Ministre, dotée d'un positionnement et de pouvoirs suffisamment forts pour être en mesure, par ses interventions, de modifier les pratiques et faire évoluer les comportements » (AEF du 2 juin 2003).

► A la demande de la direction de la technologie du ministère de l'Éducation nationale, le Scéren-CNDP travaille actuellement à la réalisation d'un site institutionnel dédié à la prévention de l'illettrisme des jeunes jusqu'à 16 ans, qui devrait offrir à compter de la rentrée prochaine plusieurs entrées : ateliers pédagogiques, médiathèque, actualités, foire aux questions...